

Photo AFP



Quand le capital financier américain juge le gouvernement Hollande

Le 24 janvier dernier, l'agence de notation financière américaine Moody's a rendu un nouveau verdict sur la France. Pour les travailleurs, les militants ouvriers, il n'est pas intéressant de savoir ce que pense le camp opposé.

L'agence, porte-parole du capital financier, se félicite que « le gouvernement ait introduit ou annoncé un certain nombre de mesures ». C'est une référence directe au pacte de responsabilité annoncé par Hollande : 30 milliards d'euros pour les patrons, qui ne paieraient plus un centime pour les allocations familiales et suppriment en plus des emplois à tour de bras ; 50 milliards de coupes tous azimuts dans les budgets de l'Etat, des collectivités locales, de la Sécurité sociale. Jamais un gouvernement n'avait osé à ce point un tel programme anti-ouvrier sous la V^e République. Mais Moody's estime que « la réalisation et l'efficacité de ces initiatives se heurtent à la persistance de rigidités » et à des « tensions politiques et sociales ».

Ce que dit Moody's à demi-mots est ceci : ce gouvernement est en crise, il ne va pas assez loin et, en plus, il conditionne toutes ses annonces à la réalisation d'un « grand compromis social » avec les syndicats, dont l'immense majorité des militants ne veulent pas. Quand il est question de la Sécurité sociale, l'histoire a démontré à de nombreuses reprises que la lutte de classe franche et déterminée peut faire reculer le gouvernement (lire pages 4 et 5).

Qu'est-ce que le pacte de responsabilité de Hollande ?

D'un côté, 30 milliards d'euros de cadeaux aux patrons ; de l'autre, 50 milliards d'euros de coupes dans les dépenses de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale

1 Les allocations familiales seront-elles supprimées ?

Les allocations familiales continueraient-elles d'être versées, alors que les patrons ne paieraient plus de cotisations pour les financer ? « Ces prestations ne seront en aucune façon remises en cause. Elles seront financées, et la branche famille, comme son organisation, sera préservée », a déclaré François Hollande, le 21 janvier. Mais qui paierait à la place des patrons ? L'Etat. En fait, ce sont les travailleurs qui, par leurs impôts, assurent la majeure partie des recettes de l'Etat.

Au passage, on changerait de système. « L'étatisation » de la branche famille de la Sécurité sociale signifie que son budget varierait chaque année au gré des priorités budgétaires du gouvernement, qui sont cadrées par les traités européens. Nul besoin d'être un expert pour en imaginer le résultat à terme...

2 Comment l'Etat va-t-il payer ces 30 milliards ? N'est-il pas en déficit ?

Trente milliards d'euros, ce n'est pas rien dans le budget de l'Etat : c'est l'équivalent de presque la moitié du budget de l'Education nationale (retraites de ses personnels comprises). Autrement dit, avec cette somme, le gouvernement pourrait augmenter de 50 % les moyens matériels et humains affectés à l'instruction des

ÉCLAIRAGE

30 milliards

C'est le montant, en euros, des cotisations familiales payées chaque année par les patrons à la Sécurité sociale. François Hollande a annoncé, le 14 janvier, son intention de les supprimer totalement d'ici à 2017. Une branche entière de la Sécurité sociale, qui verse des prestations à des millions de familles, ne serait plus financée par le salaire dit « différé » ou « socialisé » (les cotisations). Et au passage, les patrons gagneraient 30 milliards d'euros par l'allègement d'autant des fiches de paye. Un chèque considérable, équivalent à 70 % des dividendes versés l'année dernière à leurs actionnaires par les quarante plus grosses entreprises françaises !

50 milliards

C'est, en euros, le montant des coupes annoncées par le gouvernement pour financer ce nouveau cadeau de 30 milliards d'euros aux patrons et pour respecter ses engagements de réduction de déficit pris à Bruxelles. « En 2014, cette année, nous allons réaliser 15 milliards d'euros d'économies (...). Entre 2015 et 2017, nous devons dégager au moins 50 milliards de plus. C'est beaucoup, cela n'a même jamais été fait », a déclaré François Hollande, le 14 janvier.

enfants ! On pourrait aussi augmenter de 20 % le salaire de tous les fonctionnaires (hospitaliers et territoriaux compris), alors que la valeur de leur point d'indice est gelée depuis 2010 (1) ! A la place, le gouvernement voudrait donc subventionner les patrons, et il creuse potentiellement le déficit de l'Etat, qui se montait à 80 milliards d'euros en 2012, de 30 milliards de plus.

Comme quoi l'argument du « déficit », avancé pour réaliser des coupes budgétaires un peu partout, est à géométrie variable !

3 Les impôts vont-ils augmenter ?

Le gouvernement assure que non. « Ces engagements, qui sont lourds de la part de l'Etat (...), ne seront pas financés par un transfert vers les ménages », a déclaré François Hollande. Bien sûr que si : il y aurait nécessairement transfert vers les ménages, puisque — répétons-le — l'Etat (qui financerait la branche famille à la place des patrons) est lui-même financé par des impôts qui sont payés en majorité par les travailleurs (TVA et impôt sur le revenu principalement).

Ce que veut dire Hollande, c'est qu'il n'y aurait pas augmentation des impôts. Remarquons que la TVA a déjà augmenté le 1^{er} janvier... Le reste devrait être dégagé par des coupes sans précédent. « Ce sont sur les dépenses publiques que nous devons faire les efforts indispensables », a annoncé Hollande, pour un montant total de 50 milliards d'euros ! « L'Etat (...) montrera l'exemple, a-t-il précisé le 14 janvier. Le reste étant à la charge des collectivités locales et de ce qu'on appelle la protection sociale. »

Des "contreparties" à la destruction des fondements de la Sécurité sociale ? Impossible !

Le pacte de responsabilité annoncé par Hollande prévoit une négociation sur des « contreparties ». Le 27 janvier, Jean-Marc Ayrault, entouré de plusieurs ministres, a reçu une à une les organisations syndicales et patronales. Tout travailleur, tout militant ne peut que se poser la question : quelle « contrepartie » peut-il bien y avoir à la destruction de la Sécurité sociale

comme institution ouvrière financée par le salaire différé, puisqu'avec ce pacte, une branche entière de la Sécu (la branche famille) ne serait plus financée par des cotisations ? On passerait d'un système, celui de la solidarité ouvrière, assis sur des droits, à un tout autre système, où la protection sociale collective deviendrait un poste budgétaire, parmi d'autres, de l'Etat. Y. L. ■

Les réactions au sortir des entrevues avec le Premier ministre le 27 janvier

JEAN-CLAUDE MAILLY (FO) :
“Les contreparties en termes d'emplois et de salaires, nous n'y croyons pas”

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière (FO), a déclaré à l'issue de l'entretien avec Jean-Marc Ayrault : « J'ai réaffirmé au Premier ministre que, sur la question des contreparties en termes d'emplois et de salaires, nous n'y croyons pas. »

« Personne ne peut obliger les entreprises à embaucher », a-t-il fait valoir, évoquant un « marché de dupes ». Le pacte de responsabilité, « on n'y croit pas, sa mécanique, on n'y croit pas », a martelé le dirigeant de FO (AFP).

THIERRY LEPAON (CGT) :
“Aucune contrepartie n'est aujourd'hui inscrite entre le président de la République et le Medef”

« Le Premier ministre n'entre pas encore dans les détails » du pacte, a déclaré Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, après son entrevue à Matignon.

« Il apparaît toutefois qu'aucune contrepartie n'est aujourd'hui inscrite entre le président de la République et le Medef pour justifier les 30 milliards d'euros d'aides aux entreprises », a-t-il regretté. Il a aussi estimé que la suppression des cotisations patronales pour les allocations familiales constituait une « rup-

ture historique avec les fondements de la Sécurité sociale » (AFP).

LAURENT BERGER (CFDT) :
“Dire aux entreprises, ok, passons ce pacte, mais tenez des engagements”

Le pacte de responsabilité « n'a de sens que s'il y a un réel engagement des entreprises sur l'emploi », a déclaré de son côté le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, après son entrevue avec le Premier ministre. « Il faut peut-être dire aux entreprises, ok, passons ce pacte, mais tenez des engagements », a ajouté le numéro un de la CFDT, plus tard dans la soirée, sur BFMTV (AFP).

PIERRE GATTAZ (MEDEF) :
“Pas des mesures “presse-bouton” pour créer de l'emploi demain matin”

Le président du Medef, Pierre Gattaz, a refusé de s'engager sur d'éventuelles contreparties en termes d'emplois à la suppression des cotisations patronales d'allocations familiales. « N'attendons pas des mesures “presse-bouton” pour créer de l'emploi demain matin », a-t-il jugé. Il a ajouté qu'il « faut baisser les dépenses publiques plus que ce que nous avons entendu dans les différents discours » du gouvernement (AFP).

ILS ONT DIT LES JOURS PRÉCÉDENTS

Jean-Marc Ayrault n'a "pas des engagements une conception administrative"...

Dans une interview au quotidien *Le Monde* (25 janvier), le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, confirme que « le gouvernement s'est engagé à baisser la dépense publique d'au moins 50 milliards d'euros d'ici à 2017, ce qui est un effort considérable ».

Pour les entreprises, en revanche, c'est bourse ouverte : « Outre la suppression des cotisations familiales, nous devons nous attaquer à la multiplication des petites taxes qui, additionnées, finissent par peser lourd », explique le chef du gouvernement.

Quant au « contreparties » demandées aux patrons, Ayrault précise qu'il n'a « pas des engagements une conception administrative ». Sans commentaires !

Raffarin (UMP) dit “banco !” au gouvernement

« Moi je dis banco ! » Parmi d'autres responsables de l'UMP, l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a salué, le 17 janvier sur RTL, l'annonce par Hollande du pacte de responsabilité. Voterait-il la confiance au printemps quand le gouvernement de François Hollande engagera sa responsabilité sur ce « pacte » économique et social ? « Il a du chemin à faire, mais je ne serai pas hostile à la mise en œuvre de ce qu'il a dit, concrètement, avec 50 milliards d'économies », a répondu Raffarin.

4 Les coupes dans le budget de l'Etat

« J'ai décidé d'une nouvelle méthode, a annoncé Hollande. Je propose de mener des réformes structurelles, de redéfinir les principales missions de l'Etat et de revoir nos mécanismes de redistribution. » L'Etat devra donc abandonner des missions qu'il assurait jusqu'à présent, diminuer davantage le nombre de fonctionnaires. La révision des « mécanismes de redistribution » sous-entend que des prestations versées par l'Etat sont aussi dans le collimateur. Et aussi, les dotations qu'il verse chaque année aux communes, départements et régions.

5 “La disparition de certaines collectivités”

A peine validée par le Conseil constitutionnel, la première loi de « l'acte III de la décentralisation », dont la discussion au Parlement avait entraîné des crises à répétition l'année dernière, est déjà caduque. Elle porte sur la mise en place de treize métropoles. Les autres projets de loi qui devaient la compléter sont retirés. Un autre projet doit être présenté au Conseil des ministres en avril prochain.

L'AFP résume (16 janvier) : « Pris à la gorge au plan financier, l'exécutif est en train d'opérer à toute vitesse une révision de sa doctrine en matière de décentralisation, préconisant désormais la disparition de certaines collectivités — départements, intercommunalités et régions. »



Ça coince déjà. Claudy Lebreton, président PS de l'Association des départements de France, juge « périlleuse » la disparition des départements de la petite couronne parisienne dans la métropole du Grand Paris, envisagée publiquement par le Premier ministre. Concernant la généralisation de cette mesure à toutes les métropoles en province (c'est seulement prévu à Lyon aujourd'hui), « il est important d'attendre », dit-il encore. Son collègue Alain Rousset, président de l'Association des régions de France, voit une « vieille idée technocratique » dans le projet présidentiel de diminuer le nombre de régions. Et ce sont pourtant des responsables acquis à la cause gou-

vernementale ! Ségolène Royal, elle aussi favorable, avertit pourtant : « Vous avez vu l'échec de la fusion des deux départements de l'Alsace, tout le monde pensait que cela allait passer comme une lettre à la poste. Et puis, finalement... » Hollande veut en plus franchir un pas décisif dans la déréglementation en dotant les régions « de nouvelles responsabilités » et « d'un pouvoir réglementaire local d'adaptation » de la législation nationale, rien de moins !

6 La Sécurité sociale taxée “d'excès” et “d'abus” par Hollande

Dans sa conférence de presse du 14 janvier, Hollande s'en est pris brutalement à la prise en charge des soins médicaux par la Sécurité sociale : « J'ai dit que nous devons lutter contre les excès et contre les abus (...). Il ne s'agit pas seulement de la fraude (...). Ce qu'il faut, c'est réduire la multiplication des prescriptions, des actes médicaux redondants, des médicaments (...). »

Mais comment, par quelles mesures précises tout cela sera-t-il mis en œuvre ? Bruxelles et les patrons craignent par-dessus tout cette incertitude, doutant de la capacité politique du gouvernement à mener jusqu'au bout un tel choc contre les travailleurs.

Yan LEGOFF ■

(1) Le point d'indice sert de base au calcul du salaire de tous les fonctionnaires. Sa revalorisation de 1 % est estimée à 1,5 milliard d'euros.

ÉDITORIAL

Mettre en échec le “pacte de responsabilité”

Daniel Gluckstein
 Secrétaire national du POI

Un « marché de dupes » auquel il « ne croit pas » : ainsi s'exprime Jean-Claude Mailly (CGT-Force ouvrière) sur le « pacte de responsabilité » après sa rencontre avec Ayrault, le 27 janvier. Un « pacte entre François Hollande et Pierre Gattaz » dans lequel « nous ne rentrerons pas » : la réaction de Thierry Lepaon (CGT) va dans le même sens.

Pour ces deux confédérations issues historiquement de la vieille CGT, impossible de cautionner le plan Gattaz-Hollande de détournement de 36 milliards d'euros de cotisations familiales vers les patrons et d'amputation de 50 milliards d'euros de la dépense publique. C'est un fait : la classe ouvrière n'a d'autre choix que de rassembler ses forces, avec ses organisations, dans l'unité, pour préserver la Sécurité sociale financée par le salaire différé. Pas d'autre choix que de saisir ses organisations pour créer les conditions de la mobilisation et du rapport de force pour mettre en échec le pacte de responsabilité.

Qu'en est-il au plan politique ? Le journal *L'Humanité* donne la parole, ce 28 janvier, à Michèle Picard qui conduit la liste du PCF et de ses alliés à l'élection municipale de Vénissieux (Rhône). Elle y explique pourquoi le Parti socialiste a refusé de figurer sur sa liste : « Leurs exigences étaient inacceptables. Hormis le nombre de sièges, ils avaient comme condition que nous nous taisions sur la politique gouvernementale et sur la métropole. Mais quand on discute avec les habitants, ils nous parlent d'abord du pouvoir d'achat, de la hausse de la TVA et des délocalisations. On ne peut pas faire abstraction du national. Quand on va fixer un budget pour six ans, on est bien obligé d'évoquer les 3 milliards d'euros de coupes imposées aux collectivités en trois ans, qui auront des répercussions sur nos missions. »

Au-delà des désaccords que l'on peut avoir, sans doute, sur telle ou telle question avec Michèle Picard (1), on ne peut que lui donner raison sur un point : impossible de se taire sur la métropole du Grand Lyon (2), et sur la politique du gouvernement ; impossible de faire comme si les élections municipales n'étaient pas cadrées par une politique nationale, impossible de répondre à l'attente de la population sans mettre en accusation la politique de destruction imposée par le gouvernement.

On notera que, dans les jours précédents, le même journal, *L'Humanité*, a publié une statistique montrant que, dans la moitié des villes de plus de 20 000 habitants, les candidats du Parti communiste figurent sur une même liste que ceux du Parti socialiste. Les problèmes de la métropole, les coupes imposées aux collectivités, la politique d'austérité, de chômage et de misère du gouvernement, tout cela pourrait passer à la trappe, et être sacrifié sur l'autel de l'unité électorale avec le Parti socialiste à l'échelle nationale ? Il y a là, chacun le comprend, plus qu'une ambiguïté : une lourde équivoque qui ne peut que désorienter et troubler les militants.

Un choc se prépare. Chaque responsable, chaque militant est confronté à une alternative : ou bien approuver, accompagner, aider le gouvernement à réussir son pacte de responsabilité ; ou bien travailler à rassembler toutes les forces, sans équivoque aucune, pour aider la classe ouvrière à mettre cette politique de destruction et de misère en échec. ■

(1) On notera que, consultés sur la mise en place de la métropole du Grand Lyon, les conseillers généraux et les représentants des communes, membres du PCF, ne s'y sont pas opposés.

(2) Hollande a, la semaine dernière, indiqué que la métropole du Grand Lyon était l'exemple à généraliser dans tout le pays.

Dossier

En bref

Grève à Vinci Construction Ile-de-France pour des augmentations générales de salaire

La grève est partie de l'entreprise de génie civil Sogea Ile-de-France : le 9 janvier, 150 ouvriers, en grève à l'appel de la CGT pour revendiquer 4 % d'augmentation générale, se sont rassemblés au siège de la société, à Emerainville (77).

L'écho de cette grève a eu un grand retentissement sur les chantiers BTP de Vinci en Ile-de-France et, le mardi suivant, 14 janvier, les organisations syndicales CGT et CFTD des entreprises Sogea Ile-de-France, GTM, TPI, Chantiers Modernes, Petit (filiales du Groupe Vinci) lançaient un appel à la grève pour des augmentations générales de salaires à partir du mercredi 22 janvier. Cet appel a été massivement suivi sur trois chantiers importants de la région parisienne (Paris-Forum des Halles, Achères et Versailles), et également sur le chantier ferroviaire de la ligne à grande vitesse (LGV) à Tours. Soit près de 500 ouvriers en grève ce jour-là !

Les directions de ces sociétés du groupe Vinci ont été contraintes à annoncer des augmentations générales de salaire allant de 1,7 à 2 % selon les entreprises.

Une interview d'un syndicaliste paraîtra dans un prochain numéro d'Informations ouvrières.

Correspondant ■

Même si les attaques n'ont jamais cessé,

Une nouvelle attaque est engagée contre la Sécurité sociale avec la décision annoncée par Hollande de supprimer les cotisations patronales d'allocations familiales. L'histoire de la Sécurité sociale nous apprend que, dès sa création, le patronat l'a combattue et que c'est chaque fois par la grève que la classe ouvrière l'a défendue.



Photo AFP

1950.

1945 : la crainte de tout perdre oblige le patronat à céder

Le patronat dénonce comme "totalitaire" le projet de Sécurité sociale, mais ne peut empêcher sa création

Dès 1945, le patronat dénonce « le caractère totalitaire du projet (de création de la Sécurité sociale — NDLR) absolument contraire aux idées de liberté (...) que la Libération a restaurées en France ».

La liberté, pour les patrons, c'est la liberté d'exploiter. Tout ce que la classe ouvrière arrache

comme droit, comme protection contre l'exploitation est, pour la classe capitaliste, une atteinte à la liberté !

Contre la volonté du patronat donc, l'article 1^{er} de l'ordonnance de 1945 stipule qu'est « instituée une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et à compenser les charges de famille qu'ils supportent ».

Au lendemain de la guerre, les masses, par leur mobilisation, ont les moyens d'imposer leur volonté. C'est la crainte de tout perdre qui a obligé le patronat à céder.

Le patronat a obtenu des concessions mais n'a pu empêcher la création de la Sécurité sociale.

Le gouvernement issu du Conseil national de la Résistance fait des concessions aux patrons

Contrairement à la situation d'accepter ce dont il ne voulait pas, le patronat cherche à obtenir du gouvernement de l'époque des concessions.

Si ce gouvernement issu du Conseil national de la Résistance doit faire sienne une partie importante du programme de la CGT (1) concernant la Sécurité sociale, il cède aux patrons, dans le même temps, sur certains points non négligeables :

— la participation des patrons dans les conseils de gestion des caisses. Et cela, contrairement à l'article 1 qui définit la Sécurité sociale comme une institution créée pour les travailleurs et financée par des cotisations proportionnelles à leurs salaires. Certes, les patrons y étaient minoritaires (25 %) mais ils étaient dans la place ;

— une participation de l'assuré aux dépenses de santé (le ticket modérateur), contrairement au programme de la CGT qui voulait la gratuité. En revanche, cette participation était supprimée pour les maladies « longues et coûteuses » remboursées à 100 % ;

— la séparation des caisses d'allocations familiales et des caisses de Sécurité sociale. Et cela contre ce que voulait le secrétaire général de la Fédération des employés et cadres CGT, Georges Buisson, rapporteur devant l'Assemblée constituante : « Par les allocations familiales, il s'agit de compenser des charges, et par des cotisations perçues sur l'ensemble des salaires, d'avantager les salariés chargés de famille. Le système n'est pas différent de celui qui consiste à compenser, par la perception des cotisations, la situation des salariés malades et celle des salariés bien portants. »

Ces concessions n'ont pourtant pas pu faire que la Sécurité sociale ne soit pas instaurée et, avec elle, le droit aux soins pour tous, l'indemnisation des accidents du travail, les allocations familiales, la prise en charge à 100 % des maladies graves.

Les patrons, en 1945, subissent une défaite. Ils n'ont, pour autant, jamais renoncé. Au point que, soixante-deux ans plus tard, en 2007, le représentant des assurances privées à la direction du Medef, Denis Kessler, déclarera : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945. »



Photo AFP

Novembre 1995.



Photo AFP

Mobilisation syndicale lors du passage de François Hollande à Tulle

Le 18 janvier 2014, le président de la République est venu à Tulle présenter ses vœux aux Corrèziens.

A cette occasion, les militants FO de la CAF et de l'Urssaf, particulièrement choqués par l'annonce de la suppression de la cotisation patronale aux allocations familiales et du coup porté au financement de la Sécurité sociale, ont été à l'initiative d'un piquet de diffusion avec l'union départementale, à Tulle, lors des vœux du président.

La diffusion massive de tracts sur le passage du cortège a été accueillie favorablement par nombre de Corrèziens présents aux vœux, et les nombreux encouragements ont conforté les camarades dans le combat syndical engagé contre les annonces de François Hollande. Cette opposition se concrétise aussi par un appel de toutes les fédérations syndicales de la Sécurité sociale à la grève et à la manifestation à Matignon le 18 mars. Le tract distribué déclare à ce sujet : « L'union départementale Force ouvrière soutient l'appel à la grève du 18 mars 2014 de l'ensemble des fédérations syndicales des organismes sociaux et la manifestation devant Matignon pour les salaires, l'emploi et la convention collective. Les revendications sont celles de tous les salariés et la convergence des grèves et actions des secteurs divers est posée pour cette journée. »

Correspondant ■

La Sécurité sociale est toujours debout !

De 1967 à aujourd'hui : les étapes décisives de la résistance ouvrière contre les attaques des gouvernements successifs

Les ordonnances de 1967

De Gaulle, arrivé au pouvoir en 1958, et le patronat tentent de faire éclater la Sécurité sociale en créant trois branches autonomes : l'assurance maladie, incluant les accidents du travail, la famille et l'assurance vieillesse.

Chacune de ces branches devait s'engager à réaliser elle-même son équilibre budgétaire en ajustant les prestations sur les rentrées de cotisations. L'objectif était aussi de créer un « ticket modérateur d'ordre public » restant à la charge de l'assuré même s'il était à 100 % et même s'il était adhérent d'une mutuelle (2).

Le coup aurait pu être fatal à la Sécurité sociale. Mais, de même que les patrons n'ont jamais renoncé à leurs attaques contre la Sécu, les salariés n'ont jamais accepté qu'elle soit attaquée !

Frappées à mort par la grève générale de mai-juin 1968

Le 27 avril 1967, la section Force ouvrière des employés et cadres de la Caisse primaire centrale de Sécurité sociale de la région parisienne proposent l'unité aux syndicats CGT et CFDT pour organiser la résistance aux ordonnances (les ordonnances sont des décrets ayant valeur de loi. Elles n'ont pas à être votées au Parlement et sont décidées par le seul gouvernement). Cette résistance aux ordonnances participe du mouvement en profondeur qui débouche sur la grève générale de mai-juin 1968.

Bien que ratifiées en juin 1968, après la reprise du travail, les ordonnances sont, dans les faits, frappées à mort par la grève générale : le ticket modérateur d'ordre public est supprimé et, jusqu'à aujourd'hui, aucun gouvernement n'a pu imposer que la Sécurité sociale éclate en trois branches autonomes.

Les états généraux de 1987

Le ministre Séguin, celui qui a voulu supprimer le remboursement à 100 % des maladies graves, déclare en 1986 : « Nous avons pris vingt ans de retard dans la réforme de la Sécurité sociale. »

Pour rattraper ce retard, le gouvernement Chirac-Séguin organise les « états généraux de la Sécurité sociale » (avec, pour logo, une baleine !) pour associer les organisations syndicales à la « réforme de la Sécurité sociale ».

Quelle réforme ?

L'ordre du jour des états généraux, c'est ce que le patronat exige depuis 1945 :

— « Recours à l'impôt pour financer certaines prestations » ;

— « Diminution des dépenses en agissant sur la dépense et sur l'offre » ;

— « Réduction du nombre de médecins et du nombre d'hôpitaux » ;

— « Confier aux mutuelles et aux assurances privées la couverture de certains risques ».

Ces états généraux ne déboucheront pas.

L'institution de la CSG en 1991

Quatre ans plus tard, en 1991, le gouvernement Rocard-Evin crée la contribution sociale généralisée (CSG). Pour lui, « le financement de la Sécurité sociale ne peut pas porter uniquement sur le travail ». Ce qu'il appelle « porter sur le travail », ce sont les cotisations payées par les employeurs à partir des salaires. C'est donc pour remplacer les cotisations payées par les patrons qu'il crée l'impôt CSG... Et il réduit de 7 à 5,4 % le taux des cotisations famille payées par les patrons.

Malgré l'opposition des principales confédérations, la CGT et FO, le gouvernement « de gauche » a, en bénéficiant de l'appui de la CFDT, fait voter la création de la CSG. C'est un coup important puisqu'il a bouleversé le financement de la Sécurité sociale. De 1,1 % au début, la CSG est de... 7,5 % aujourd'hui ! Les cotisations qui représentaient la totalité du financement jusqu'en 1991 en représentent aujourd'hui 60 %, la CSG ayant ouvert la voie aux exonérations de cotisations compensées par l'impôt.

Le patronat a obtenu quelque chose d'important avec la CSG. Pour autant, à aujourd'hui, les cotisations représentent encore 60 % du financement.



Photo AFP

Le plan Juppé de 1995

Quatre ans après, en 1995, le patronat n'ayant toujours pas renoncé, Juppé veut porter un coup décisif à la Sécurité sociale.

Son plan prévoit :

— l'instauration d'un budget annuel de la Sécurité sociale voté par le Parlement. Avec ce vote, le gouvernement fixerait, chaque année, le montant des dépenses de la Sécurité sociale (3). C'est la mainmise du gouvernement sur le montant des remboursements, contrairement à l'article 1 de l'ordonnance de 1945 qui, lui, part des besoins ;

— la création des agences régionales d'hospitalisation chargées de supprimer des milliers de lits dans les hôpitaux ;

— la disparition des régimes spéciaux de retraite (pour les cheminots, les électriciens-gaziers, les salariés de la RATP) dont les acquis arrachés par la lutte des classes constituent un obstacle à une remise en cause de tout le système de retraites (salariés du privé et fonctionnaires).

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Comme en 1991, le gouvernement dispose, pour faire passer son plan, du soutien total de la CFDT.

Reste que si le plan Juppé s'est partiellement appliqué, imposant des coupes claires dans les dépenses de santé, particulièrement dans les hôpitaux, la résistance des salariés a repoussé de plusieurs années l'attaque contre les retraites.

2003-2013 : quatre lois contre les retraites

C'est en 2003 que, sous la pression du patronat, le gouvernement Chirac-Raffarin décide de s'attaquer aux retraites (une attaque initiée dès 1993 avec les décrets Balladur-Veil). De 2003 à 2013, quatre lois remettant en cause les droits acquis en matière de retraite ont été imposées.

A chaque fois, les salariés ont rejeté ces attaques et manifesté par les grèves et les manifestations leur refus de voir leurs acquis remis en cause.

A chaque fois ils ont cherché la voie de l'unité pour faire retirer ces lois.

La classe ouvrière n'a jamais renoncé à défendre la Sécurité sociale

Les attaques se sont succédé : — pillage de la Sécurité sociale par les exonérations massives de cotisations ; — instauration des franchises médicales obligeant l'assuré, même pris en charge à 100 %, à payer une participation obligatoire ; — réduction du taux de remboursement des médicaments de 70 % à 30 %, voire 15 % (avec déremboursement de centaines de spécialités prescrites par les médecins) ;

— attaques renouvelées contre les retraites aboutissant à la réforme Hollande de décembre 2013.

C'est dans cette lignée que s'inscrit le plan annoncé par Hollande.

A l'ordre du jour, la résistance au plan Hollande

Pour autant, le lecteur l'a compris, si le patronat n'a jamais renoncé à en finir avec ce qui lui a été imposé en 1945, la classe ouvrière n'a jamais laissé tomber la défense d'une institution sans laquelle on subirait ce qui se passe aux Etats-Unis où, sans montrer sa carte bleue, on ne peut pas se soigner !

Les fédérations de la Sécurité sociale CGT, FO, mais également CFDT et CFTC, ont décidé de ne pas accepter l'attaque contre les salaires du personnel, contre les emplois et les organismes, et appellent à la grève dans tous les organismes et à aller manifester chez Ayrault le 18 mars.

A la suite de cette initiative, dans toutes les organisations syndicales, l'émotion ne fait que s'amplifier, amenant de plus en plus de salariés, de militants, au-delà de la Sécurité sociale, à se poser la question : « Pourquoi ne pas y aller ? »

Dossier rédigé par Nicole BERNARD ■

(1) Précisons qu'en 1945, la CGT regroupe l'immense majorité des salariés syndiqués. C'est quelques années plus tard qu'une partie des militants de la CGT créera la CGT-Force ouvrière. Georges Buisson, secrétaire de la Fédération des employés et cadres CGT pendant la guerre et à la Libération, rejoindra la CGT-FO avec la majorité de la Fédération des employés et cadres.

(2) C'est le principe des actuelles franchises.

(3) Vote que Juppé justifie par le fait que le financement est assuré partiellement par l'impôt via la CSG.

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

Entretien

Airbus Group annonce 5 800 suppressions d'emplois, dont 1 400 en France



Photo correspondant

Nicolas Fattore, syndicaliste dans l'aéronautique, délégué à la conférence du 30 novembre 2013

Lundi 27 janvier, la direction d'Airbus Group (ex-EADS) a annoncé un plan de 5 800 suppressions d'emplois, dont 1 400 en France (396 à Astrium [Espace], à Toulouse, 309 aux Mureaux [Yvelines], 213 à Bordeaux et 411 sur le site de Cassidian, à Elancourt [Yvelines]), auxquels il faut ajouter les suppressions d'emplois prévues chez les sous-traitants.

Le ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, a déclaré après la publication des chiffres du chômage que le pacte de responsabilité du président de la République va permettre de « changer de braquet ».

Au même moment, Airbus annonce un plan de 5 800 suppressions d'emplois, dont 1 400 en France...

Premièrement, concernant le chômage en Midi-Pyrénées, l'annonce qui a été faite ce matin selon l'Insee, c'est qu'il a augmenté de 10 % en un an, sachant que la moyenne du chômage dans la région est déjà légèrement supérieure à la moyenne nationale. Comment peut-on alors parler de « stagnation » ou de « changement de braquet » ?

De plus, en ce qui concerne Airbus, au-delà des 1 400 suppressions d'emplois annoncées en France essentiellement dans trois divisions (dont Astrium et Cassidian), il y a également entre 3 000 et 5 000 suppressions d'emplois chez les sous-traitants qui ont d'ores et déjà commencé à être mises en œuvre et qui ne sont pas comptabilisées, ainsi qu'un certain nombre d'autres opérations qui viennent, de la société Test & Services, qui fait jusque-là partie du groupe EADS.

Comment réagissent les salariés ?

Le personnel d'Astrium, à Toulouse, établissement qui va être le plus touché, se réunira en assemblée générale vendredi 31 janvier avec ses organisations syndicales. Rappelons qu'il y a déjà eu plusieurs assemblées générales au mois de décembre.

Une proposition est en discussion, celle d'une manifestation au siège du groupe dans les jours qui suivent. ■

Collèges et lycées

Hauts-de-Seine : grève et manifestation au ministère le 28 janvier pour le rétablissement et l'augmentation des moyens horaires d'enseignement

Laurence Fayard

Jeudi 23 janvier à midi, 400 à 500 enseignants de collège et de lycée du nord du département des Hauts-de-Seine se sont rassemblés devant le siège de la direction départementale de l'Éducation nationale, à Nanterre.

Quelques jours plus tôt, ils avaient découvert leurs dotations horaires globales (DHG) pour la rentrée 2014. Vingt-sept établissements sur trente et un classés en « éducation prioritaire » seraient touchés par des pertes considérables allant jusqu'à plus de 100 heures de moins, dans une situation où plus de 1 500 élèves supplémentaires sont attendus dans le secondaire à la rentrée 2014. Immédiatement, des assemblées générales spontanées et massives se sont tenues et ont décidé la grève. Partie du collège Edouard-Manet, à Villeneuve-la-Garenne, la grève s'est étendue comme une traînée de poudre en quarante-huit heures à d'autres établissements de Villeneuve, Gennevilliers, Clichy, Colombes et Nanterre.

Se saisissant du préavis déposé par leurs organisations syndicales (FO, FSU, CGT), les enseignants étaient en grève à plus de 80 % le 23 janvier et ont manifesté pour le rétablissement et l'augmentation des moyens horaires à l'occasion du comité technique départemental.

Avant le rassemblement, des assemblées générales s'étaient tenues à Colombes et à Nanterre, réunissant près de 200 enseignants avec leurs organisations. Deux revendications centrales y ont été définies : « Augmentation des moyens horaires d'enseignement du département ; exigence de nouvelles dotations accordées par le ministère ». Ils ont décidé de faire grève et de se rassembler au ministère ce mardi 28 janvier à 14 heures pour les faire aboutir.

Une délégation composée d'enseignants des établissements en grève et des élus au comité technique départemental (FO, SNES, CGT, CFTD) a été reçue dans l'après-midi par la direction académique. Face à l'ampleur de la mobilisation, le directeur académique a annoncé qu'il avait demandé une enveloppe budgétaire supplémentaire au ministère. Mais le 27 janvier, ils apprenaient que le volant d'heures attribués avait été pris sur la réserve départementale. A suivre...

Photo correspondant



DERNIÈRE HEURE

Le 27 janvier, le directeur académique a annoncé l'attribution de 528 heures pour les collèges, 140 pour les lycées. Mais, comme le dénoncent les syndicats, ces moyens horaires « sont pris sur la réserve départementale et ne proviennent pas d'une dotation supplémentaire du ministère ».

De plus, selon les premiers chiffres rassemblés par les organisations syndicales, il en faudrait à minima 2 200 pour maintenir les taux d'encadrement actuels !

Des enseignants représentant 19 établissements (beaucoup en grève totale) étaient réunis à 250 en assemblée générale avec les syndicats, ce mardi 28 janvier à 10 heures, avant de se rendre au ministère.

De nouveaux établissements, à Asnières, Suresnes, Bagneux et Châtenay-Malabry, ont rejoint la grève, ainsi que des lycées, à Nanterre, Colombes, ... Ils ont décidé, si le ministre ne répond pas aux revendications, de faire grève et de retourner au ministère le 30 janvier, après une nouvelle assemblée générale. Ils demandent une dotation supplémentaire permettant de maintenir le taux d'encadrement actuel (c'est-à-dire au moins 2 200 heures à cette étape), ainsi que le paiement des jours de grève. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ORGANISATIONS SYNDICALES (extraits)

Les organisations syndicales CGT Educ'action, FNEC FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA ont adopté une déclaration commune hier, lors du comité technique spécial départemental (CTSD) des Hauts-de-Seine, pour condamner la baisse des moyens horaires d'enseignement, notamment dans les établissements de l'éducation prioritaire du département, et exiger une nouvelle dotation (...).

Lors des assemblées générales massives tenues jeudi (23 janvier), notamment dans le bassin de Gennevilliers et celui de Nanterre, les personnels des collèges et des lycées du département ont réaffirmé leurs revendications :

— augmentation des moyens horaires d'enseignement pour les Hauts-de-Seine ;
— exigence de dotations supplémentaires accordées par le ministère.
Pour y aboutir, les personnels ont décidé des moyens d'action suivants :

— aucune négociation établissement par établissement ;

— grève et rassemblement au ministère, mardi 28 janvier à 14 heures (...). M. Philippe Wuillamier, Dase des Hauts-de-Seine, a assuré jeudi après-midi à la délégation des personnels des établissements en grève (...), accompagnée des élus au comité technique spécial départemental, que le ministère avait été contacté et que celui-ci avait décidé d'attribuer une enveloppe budgétaire supplémentaire, sur la base d'une « évaluation des besoins » réalisée par la direction spéciale départementale de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.

Il s'agit là d'un premier résultat, à mettre au compte de la grève des personnels appuyée par les organisations syndicales (...).

Elles appellent les personnels à se rassembler au ministère, mardi 28 janvier à 14 heures. Une demande d'audience auprès du ministre est déposée. **Vendredi 24 janvier.** ■

DANS LE RASSEMBLEMENT

« Sarko : - 1 classe, Hollande : - 3 classes »

Le collège Edouard-Manet, à Villeneuve-la-Garenne, le premier à s'être mis en grève le 20 janvier, perdrait 56 heures et deux ou trois classes. L'équipe enseignante est particulièrement remontée contre le gouvernement. En 2012, sous la présidence Sarkozy, elle s'était mobilisée contre la perte de 33 heures. François Hollande, alors candidat à la présidentielle, et Vincent Peillon s'étaient déplacés dans le collège en mars 2012. Ils « avaient déploré cette perte et s'étaient engagés devant la presse à agir une fois au pouvoir », raconte un enseignant de technologie qui attire notre attention sur la banderole du collège : « Sarko : - 1 classe ; Hollande : - 3 classes, quel changement ! Nous aussi, il nous a trompés ».

« Il nous faudrait 126 heures de plus »

Au lycée Galilée, à Gennevilliers, les enseignants sont confrontés à une perte de 125 heures, ce qui entraînerait des effectifs de 35 élèves par classe. Or, expliquent-ils, « la situation s'étant déjà dégradée à la rentrée 2013, il nous faudrait 126 heures de plus que cette année pour revenir aux conditions d'avant la rentrée 2013 ». Leurs collègues du collège voisin, Guy-Môquet, perdraient eux aussi 84 heures de cours alors que le nombre d'élèves augmente.

« Les effectifs exigent l'ouverture d'une classe, on nous en supprime une »

« Au collège Jean-Macé, à Clichy, nous avons 31 élèves de plus et ils veulent nous supprimer 28 heures, ce qui aboutirait à une fermeture de classe et une suppression de poste. Alors que les effectifs exigeraient l'ouverture d'une classe, on nous en supprime une ! Nous demandons 38 heures de plus que l'an dernier pour maintenir le taux d'encadrement », explique un enseignant syndicaliste.

« Un mouvement spontané »

« Au collège André-Doucet, à Nanterre, nous sommes en grève à 90 % car nous perdons cinquante heures avec les mêmes effectifs, c'est-à-dire deux classes plus le soutien scolaire. C'est un mouvement spontané avec le soutien de nos sections syndicales en réaction aux « promesses » non tenues du ministre. Les annonces sur les ZEP sont de la poudre aux yeux, il n'y a aucun moyen supplémentaire, mais une redistribution », s'indigne un enseignant. ■

Presse

Grève très suivie au Parisien pour le maintien du barème kilométrique

Le journal *Le Parisien-Aujourd'hui en France* n'était pas dans les kiosques mercredi 22 janvier. Fait assez rare : le quotidien n'est pas paru en raison de la grève « surprise » des journalistes, votée la veille en assemblée générale, avec le soutien des syndicats SGJ-FO, SNJ et SNJ-CGT.

Le Parisien compte environ 320 journalistes. La grève a été votée par 135 voix pour, 48 voix contre (et 8 bulletins blancs).

Les grévistes protestaient contre la remise en cause du remboursement de leurs frais kilométriques. Un délégué syndical explique : « Les journalistes, et particulièrement ceux qui travaillent dans les éditions départementales de la région parisienne et de l'Oise, se déplacent énormément en voiture. En diminuant le remboursement des frais de quasi-moitié, la direction du journal les oblige à payer de leur poche pour venir travailler ! Cela peut représenter une perte de 1 500 euros par

an. » Cette mesure, présentée par la direction lors d'un comité d'entreprise, ne s'applique d'ailleurs pas qu'aux journalistes du *Parisien-Aujourd'hui*, mais concerne l'ensemble du personnel du groupe Amaury (qui comprend notamment le journal *L'Équipe*).

« Les journalistes ont réagi de façon déterminée »

Dans leur motion adoptée en assemblée générale, les grévistes réclamaient le « maintien du barème kilométrique » actuel. La direction a formulé dès le mercredi 22 janvier au matin de nouvelles propositions. Elle ne revient pas sur l'application du nouveau barème (dont elle avait déjà, la veille, légèrement relevé les montants dans deux catégories pour tenter d'apaiser les esprits). Mais elle en a repoussé l'application à septembre.

Elle a proposé de déployer tout de suite des voitures de service pour les journalistes qui roulent plus de 10 000 kilo-

mètres par an et d'étudier la possibilité d'en attribuer à d'autres, en examinant les situations au cas par cas et en mettant en place une commission de suivi avec des représentants syndicaux.

Une nouvelle assemblée générale s'est réunie dans la foulée, en prenant acte de ces propositions et en mandatant les organisations syndicales pour convoquer une nouvelle assemblée générale en cas de blocage.

« Si les journalistes ont réagi de façon aussi déterminée, c'est aussi en raison du contexte, estime le délégué syndical. Ces « économies » interviennent moins d'un an après un plan de départs volontaires qui a dégradé les conditions de travail. Et la direction, qui a expliqué avoir perdu 10 millions d'euros en 2013 en raison de la baisse des ventes, a annoncé à de nombreuses reprises qu'elle compte remettre en cause l'accord sur le temps de travail au sein de l'entreprise. »

Correspondant ■

Instituts de recherche

Pétition des organisations syndicales

« Abandon du projet de création de l'Institut agronomique et vétérinaire de France (IAVF) ! Des moyens pour nos établissements ! »

Cette pétition est initiée par les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires-SUD et FO des écoles agronomiques et vétérinaires, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et de l'Institut Pasteur.

« Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, comporte un article 27 qui prévoit la création de l'Institut agronomique et vétérinaire de France. Constituant une nouvelle « usine à gaz », cet institut retirerait leurs missions et leurs moyens aux établissements membres.

Nous vous demandons d'abandonner le projet de création de cette nouvelle superstructure et d'apporter de vraies réponses aux vraies difficultés des établissements publics de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, en premier lieu en restaurant leurs capacités d'action budgétaires (remise à niveau de la masse salariale et réouverture des emplois gelés, titularisation des précaires, augmentation du soutien de base). »

Santé - Protection sociale

“La lutte dans l’unité a fait rouvrir la maternité de Dourdan” !

Communiqué de presse du docteur Christophe Jedrecy, responsable de la structure des urgences de Dourdan (extraits)

“**L**a lutte dans l’unité, associant personnel hospitalier, usagers, population, a contraint l’agence régionale de santé à autoriser la reprise de l’activité de la maternité de Dourdan le 15 janvier 2014. Il est donc possible de stopper la casse du service public hospitalier. La maternité de Dourdan a vu son secteur de naissance et ses lits d’hospitalisation fermés le 21 octobre 2013 par M. Evin, directeur général de l’ARS (...). L’ARS de M. Evin, ancien ministre socialiste de la Santé, par sa communication polémique (annonce hyper-médiatisée de la suspension) et ses exigences jusqu’au-boutistes (multiplication d’injonctions bureaucratiques) a voulu frapper vite et fort : la maternité de Dourdan, service de proximité (de niveau I, où se passent 80 % des accouchements en France) devait, “comme Carthage, être détruite” (...).

LA SANTÉ EST EN DANGER

Restructurations, fermetures, non-ajustement des moyens aux besoins restent les pivots de toutes les politiques en matière de santé depuis trente ans. Ainsi, entre 1998 et 2008, près de 300 services de chirurgie ont fermé en France (source DGOS [Direction générale de l’offre de soins — NDLR]). Entre 2003 et 2010, près de 14 maternités ont fermé tous les ans. Le rythme actuel est d’une fermeture annuelle de quatre maternités. Près de 300 structures d’urgences ont également disparu depuis quinze ans de la carte sanitaire française. Malgré cet affaiblissement, la politique actuelle reste basée sur les dogmes des restructurations, des regroupements forcés avec mutualisation des moyens. Pourtant, la France pouvait être fière de son système de santé solidaire parce que socialisé, reposant sur des principes et des valeurs issues du Conseil national de la Résistance. La Sécurité sociale et l’hôpital public qui lui est consubstantiel, fondement de la démocratie sanitaire et sociale, ont placé la France au premier rang dans le classement de la santé établi par l’OMS (Organisation mondiale de la santé — NDLR) en 2000. L’“hôpital-entreprise” avec la T2A (la tarification à l’activité), la loi “HPST” de



Photo DR

M^{me} Bachelot, la diminution de certaines prises en charge médicales par l’assurance maladie (rendue inévitable par la diminution des recettes à la suite des exonérations des cotisations patronales, se montant à 24,7 milliards d’euros en 2013) et l’introduction d’un parcours de soins dit coordonné, toute cette désastreuse politique diminuant l’accès aux soins a conduit la France à rétrograder dans les classements internationaux de santé publique (...).

La réduction des dépenses publiques, qui sera aggravée par les mesures du CICE (crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi — NDLR) — 20 milliards d’euros en année pleine — et par l’annonce de coupes supplémentaires de 15 milliards d’euros du budget de l’Etat en 2014 pour financer la fin des cotisations familiales des entreprises, est annonciatrice de coups terribles portés contre l’hôpital public et la Sécurité sociale. Mais la mobilisation a fait reculer l’ARS, bras armé de l’Etat, car elle a été massive (16 000 pétitionnaires, plus de 1 000 manifestants le 30 novembre 2013, pour une ville de 10 000 habitants) et s’inscrivant

dans la durée (le collectif “Sauvons la maternité de Dourdan” a multiplié les actions de novembre à janvier). Quand la population s’associe au mouvement du personnel hospitalier (soignants et médecins), il est possible d’arrêter les fermetures.

Le 9 janvier 2014, réunis dans la défense de leur structure, les collectifs de Dourdan, de la maternité des Lilas et de l’hôpital Hôtel-Dieu ont remis en délégation au ministère de la Santé un courrier, où ils demandaient à M^{me} Marisol Touraine, ministre de la Santé : la réouverture immédiate des services concernés, l’arrêt des fermetures programmées et-ou à venir, une

juste adaptation des moyens alloués aux établissements publics de santé afin de permettre d’assurer la pérennité de leur fonctionnement et leur développement. La maternité de Dourdan, avec des moyens renforcés (personnels et équipements), a rouvert le 15 janvier 2014 après presque trois mois de suspension.

La plus grande vigilance reste de mise, mais c’est une belle victoire contre la politique mortifère de fermeture des maternités et hôpitaux de proximité. ■

“Quand la population s’associe au mouvement du personnel hospitalier, il est possible d’arrêter les fermetures”

SAVOIE

A l’hôpital de Chambéry, des femmes renvoyées chez elle trois heures après leur accouchement !

Renée Laurent

« Accoucher à l’hôpital avec “sa” sage-femme, c’est possible », tel est le titre d’un article du Dauphiné libéré (23 décembre 2013).

Cet article explique qu’en juin 2012, un projet « pour les allergiques aux hôpitaux » (selon les propos d’une sage-femme) a été mis au point... bien plus économique qu’un séjour à la maternité ou même en maison de naissance...

Qu’en est-il de ce projet ?

L’hôpital de Chambéry autorise trois sages-femmes libérales à réaliser les accouchements de leurs patientes en louant le plateau technique obstétrical. La parturiente (femme qui accouche —

NDLR) rentre chez elle trois heures après l’accouchement. La sage-femme suit la grossesse pendant le mois qui précède l’accouchement et assure les suites de couche. Le 12 décembre 2013, M^{me} X a mis au monde un bébé à 9 h 22, à 12 h 30 elle est rentrée chez elle ! Cela représente actuellement 1 % des accouchements pour des grossesses dites « normales » !

Pas de petites économies pour respecter le pacte de responsabilité !

Un projet « économique » : l’acte est facturé 330 euros, l’hôpital prélève 30 % pour la location du plateau et reverse le reste à la sage-femme. L’astreinte d’un mois (surveillance par la sage-femme) coûte 250 euros à la

maman (prise en charge par certaines mutuelles seulement !).

Cette méthode est bien plus économique que la maternité : entre 1 200 et 3 000 euros selon la durée de séjour, 600 euros dans une maison de naissance... Trois cent trente euros pour trois heures à la maternité et tous les risques que cela comporte. Ce projet s’inscrit dans la volonté de développer l’hôpital ambulatoire... une maternité sans lit demain ? Tout cela pour respecter le pacte de responsabilité de Hollande et verser des milliards aux entreprises ! La Savoie n’a pas été épargnée, le passage de 1 747 maternités en 1972 à 520 en 2012 en France, c’est la fermeture de trois maternités : Moutiers, Aix-les-Bains et la maternité d’une clinique privée, Sainte-Marie... ■

VAR

Inondations : “Catastrophe naturelle” ?

« En 2010, on nous a dit que c’était exceptionnel, en 2011 aussi. Que vont-ils nous dire en 2014 ? Quand les exceptions se succèdent, ce n’en sont plus ! » Le journal Var-Matin rapporte cette réaction de l’un des nombreux sinistrés à la suite des inondations de dimanche 19 janvier dans le Var.

Gérard Luigi

Les inondations ont causé trois morts, dont un artisan par suicide, les assurances refusant d’indemniser son matériel jugé « trop vétuste » ; douze communes et 1 900 habitations ont été inondées, 600 véhicules et une quarantaine de bateaux détruits ; des établissements scolaires (Hyères), des établissements publics (Le Luc) ou accueillant des personnes âgées (Le Lavandou) et de nombreux commerces et exploitations agricoles ou d’élevage ont été touchés.

Le quotidien rapporte aussi les réactions du gouvernement, pas moins de quatre ministres ayant fait le déplacement pour « constater les dégâts, saluer le formidable élan de solidarité ».

Le préfet du Var a déclaré, mardi 21 janvier : « Il ne peut plus être accepté que l’on continue à construire sur des terrains en zones inondables. » Il ajoute : « Dès mon arrivée, j’ai pris la décision de rendre exécutoire les plans de prévention de risques d’inondations (PPRI). Ils seront prochainement opposables de manière à ne plus reproduire les erreurs du passé (en terme d’urbanisation). »

C’est noté : plus de constructions nouvelles !

Petit problème : ces PPRI sont récents, ou inexistantes. De sorte que les dégâts et les morts se trouvent dans des zones inondables.

Autre précision : ces PPRI calculent et donc « prévoient » où et à quelle hauteur l’eau montera dans les lieux habités, le règlement du PPRI interdisant les constructions dans les « zones rouges ».

La question n’est donc pas simplement d’arrêter l’autorisation de construire, mais de mettre en œuvre les travaux permettant de mettre hors eaux ces espaces habités.

UNE ENVELOPPE DE 5 MILLIONS D’EUROS ALORS QU’IL EN FAUDRAIT DES CENTAINES !

Si une nouvelle pluie diluvienne se produit dans une zone habitée (à noter que cette fois, personne n’a parlé de « cataclysme exceptionnel », ces fortes pluies étant maintenant bien connues des météorologistes), il y aura donc encore autant de dégâts et de victimes, puisque le préfet ne dit pas un mot des conditions actuelles dans lesquelles vivent les populations qui sont en zones inondables.

Pas un mot sur les moyens matériels à mettre en œuvre pour mettre en sécurité les personnes et les biens, ce qui relève pourtant de la principale responsabilité de l’Etat et de ses préfets.

Pas un mot sur l’entretien des rivières et cours d’eau, ni sur les équipements hydrauliques capables de capter et maîtriser les masses d’eau d’un bassin versant urbanisé.

Car ces zones « inondables » sont des zones « inondées », c’est-à-dire insuffisamment protégées, équipées en réseaux hydrauliques dimensionnés pour les crues centennales (1).

Interpellé sur ces questions à l’occasion d’une réunion de présentation du PPRI de Draguignan, le sous-préfet avait répondu : « Il y a des risques avec lesquels il faudra toujours vivre. Je ne peux pas vous dire à l’heure qu’il est ce que coûteraient les travaux à effectuer — sans doute des dizaines de millions d’euros — ni même en quoi ils devraient consister... »

Et d’ajouter : « Il faudra entre quinze et vingt ans pour mettre le pluvial de Draguignan à niveau. Vaison-la-Romaine, sinistrée en 1999, n’a fini ses travaux que cette année. » Le préfet du Var, pour sa part, avait déclaré à la presse (Var-Matin, 14 juin 2013) : « Je ne m’en remets pas à la fatalité, mais je mesure aussi (...) les limites de l’homme (...). Il nous reste encore beaucoup de pédagogie à faire. » Et d’annoncer une enveloppe... de 5 millions d’euros, consacrés à des « études préalables ».

Cinq millions, alors qu’il en faudrait des dizaines, voire des centaines pour la réalisation des travaux !

“LA MASSE SALARIALE DES FONCTIONNAIRES DE L’ÉTAT A BAISSÉ DE 200 MILLIONS D’EUROS EN 2013”

Ce même jour où le préfet du Var expose ses intentions en matière de gestion des inondations, le journal patronal Les Echos annonce que le CAC 40 a versé « près de 43 milliards de dividende à ses actionnaires », et que le ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, se félicite que « la masse salariale des fonctionnaires de l’Etat a baissé de 200 millions d’euros en 2013 » ! La population ne peut pas accepter d’être ainsi sacrifiée sur l’autel de l’austérité et des restrictions budgétaires.

L’entretien des cours d’eau, le renforcement du pluvial, l’aménagement de grands travaux de sécurisation des espaces urbanisés, sont une exigence vitale. Nous savons que les DDE et les DDAF (2) ont été démantelées. Nous savons que des missions publiques, telles que l’aide technique aux communes, l’instruction des actes d’urbanismes (ADS) ont été abandonnées, et que les quelques aménagements et travaux annoncés se font à budget limité. Au nom de quelles contraintes budgétaires ? Celles imposées par un gouvernement qui a décidé d’appliquer les diktats de l’Union européenne. ■

(1) Une crue centennale est le plus fort événement connu au cours du dernier siècle. Son niveau d’inondation sert de base aux calculs du PPRI (NDLR).

(2) Directions départementales de l’Équipement et directions départementales de l’agriculture et de la forêt.

Chronique

ÉCONOMIQUE

Vous avez dit...
"reprise" ?

Pierre Cise

Vous avez dit "reprise" ? Quelles sont les conditions d'une « reprise » pour les capitalistes ? Pour répondre, parcourons le journal *Les Echos*, daté du 23 janvier 2014. Dans une chronique, l'économiste Joseph Stiglitz (1) prend l'exemple de la « reprise » américaine. Selon lui, celle-ci s'opère notamment par des coupes drastiques dans les dépenses de santé qui figurent « parmi les principaux facteurs des déficits budgétaires à long terme », et qui devraient, en 2014, être 15 % en dessous du niveau de 2010. Cette reprise est également rendue possible par le fait qu'« une quantité disproportionnée des emplois créés aujourd'hui sont des emplois à bas salaires ». Allons en Grande-Bretagne où, selon un autre article, on apprend qu'il y aurait des signes d'une solide reprise économique, marquée par une accélération de la baisse du chômage. Bien, mais comment ? L'amélioration de l'emploi « s'expliquerait surtout par une forte modération salariale ainsi qu'une hausse des emplois à temps partiel ou du nombre d'auto-entrepreneurs. (...) La hausse des emplois concerne presque exclusivement des postes à temps plein, même si la moitié d'entre eux sont des postes d'auto-entrepreneurs. »

Maintenant, la France. L'éditorialiste des *Echos* Jean-Marc Vittori se penche sur l'économie française qui « semble repartir ». Mais comment ? Des traitements de fonctionnaires bloqués qui ne progressent que par « les augmentations à l'ancienneté », et des salaires « comprimés » dans le privé ; une courbe du chômage qui va s'inverser par « les emplois aidés (...) essentiellement dans le secteur public et associatif, (...) des postes peu payés, qui ne vont pas doper le pouvoir d'achat ».

Flexibilité, blocage ou abaissement des salaires, coupes dans les dépenses publiques et la santé. Voilà la recette des capitalistes pour une bonne reprise... de leurs profits. Recette qui a inspiré le « pacte de responsabilité » du gouvernement français. Mais, nous dit M. Stiglitz avec angoisse, « des deux côtés de l'Atlantique, les économies de marché ne répondent pas aux besoins de la majorité des citoyens. Combien de temps cela peut-il durer ? »

(1) Prix Nobel d'économie en 2001, cet économiste américain a parmi ses adeptes Ben Bernanke (l'ancien) et Janet Yellen (l'actuel) directeur de la banque centrale américaine, la Fed.

L'événement



Ukraine, Lviv, 28 janvier 2014 : des manifestants hostiles au gouvernement, dans une ville de l'ouest de l'Ukraine, se regroupent autour des feux près des barricades qui bloquent la sortie des "Berkout", les unités de police spéciales, pour les empêcher de participer aux affrontements à Kiev.

Scènes de guerre civile à Kiev

Que se passe-t-il en Ukraine ?

Que se passe-t-il en Ukraine, où le centre de Kiev est le théâtre de scènes de guerre civile ? Ce 28 janvier, le Premier ministre a démissionné, et la Rada (Parlement) a abrogé les mesures répressives adoptées il y a quelques jours, après deux mois de manifestations qui ont suivi le report de la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne. Nous livrons ici quelques réflexions, en nous appuyant sur des éléments de discussion avec des militants ouvriers de la région (Ukraine et Biélorussie).



28 janvier 2014 : manifestant apportant des pneus à un barrage dans Kiev.

Pourquoi des centaines de milliers d'Ukrainiens manifestent-ils depuis deux mois ?

Un militant ouvrier de Biélorussie, présent à Kiev la semaine dernière, nous indique : « Après le refus du gouvernement Azarov de signer un accord d'association avec l'Union européenne, en particulier la partie centrale et occidentale de l'Ukraine, les manifestations ont commencé, sous le nom d'Euromaïdan. Au cours de ces événements, la violence a été utilisée de part et d'autre. Nous considérons de façon critique le régime existant en Ukraine, qui exprime les intérêts des groupes oligarchiques et est caractérisé par un degré très élevé de corruption. C'est ce pouvoir qui a mis en œuvre, de longue date, des réformes néolibérales, qui a remis en cause les acquis sociaux, plongeant dans la pauvreté une partie du peuple.

Nous partageons donc le juste sentiment d'indignation et de mécontentement du peuple ukrainien vis-à-vis du gouvernement actuel. »

Le gouvernement ukrainien était-il opposé à la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne ?

Ce militant poursuit : « Le régime actuel en Ukraine, hier partisan acharné de cet accord d'association, n'a pas renoncé aujourd'hui à un rapprochement avec le capital international. Les désaccords au sein de la classe dirigeante en Ukraine ne portent que sur le fait de savoir à quels groupes profitera une remise en cause de la souveraineté nationale de l'Etat. Une partie a tenté de manœuvrer entre les intérêts des compagnies occidentales et russes, tandis que d'autres se sont comportés comme des compradores nettement orientés vers l'Ouest. »

Le régime ukrainien, d'abord chaud partisan de l'accord d'association avec l'Union européenne, s'est donc détourné de cette perspective dès lors qu'un accord avec la Russie, signé le 17 décembre, lui apparaissait plus avantageux. La Russie y a investi 15 milliards de dollars et baissé le prix du gaz russe vendu à l'Ukraine.

Qu'aurait signifié la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne pour les travailleurs ?

Vladimir Poutine a eu beau jeu de souligner que les 15 milliards de dollars d'investissement russe ne sont liés « à aucune condition, ni à une hausse, ni à une baisse, ni au gel des avantages sociaux, des retraites, des bourses ou des dépenses ». Poutine a fait clairement allusion aux conditions posées par le Fonds monétaire international (FMI) en cas de signature d'un accord d'association avec l'Union européenne : un plan d'austérité budgétaire, et une hausse du prix du gaz.

Qui sont ceux qui manifestent à Kiev et dans certaines villes de province ?

Il y a bien entendu des citoyens, issus de ce que les médias appellent les « classes moyennes », qui pro-

testent contre la corruption des oligarques et les lois répressives.

Et il y a des forces organisées, par exemple le parti de l'ancien boxeur Vitali Klitschko, Oudar, parti fondé en avril 2010 avec « l'aide » de la Fondation Konrad-Adenauer, liée au parti chrétien-démocrate d'Allemagne (la CDU).

Il y a le parti « Svoboda » (Liberté), qui se revendique de l'héritage de l'Organisation des nationalistes ukrainiens (qui, lors de l'invasion de l'URSS en juin 1941, a collaboré avec les nazis).

Nos correspondants indiquent que, fin décembre 2013, « des militants syndicaux qui participaient à "l'Euromaïdan" ont été la cible d'attaques physiques des militants nationalistes. Ainsi, à l'appel de la tribune officielle, des nervis ont tabassé trois militants de la Confédération des syndicats libres d'Ukraine (KVPU) tandis que leur tente était lacérée à coups de couteaux. Et ce n'est pas un cas isolé : les groupes paramilitaires nationalistes font régner la terreur parmi les manifestants. »

La presse montre les « Berkout » (CRS) envoyés par le régime et déplore les manifestants « morts pour l'Europe ». Mais, en face, est apparu un groupe ultra violent, « Pravyi Sektor », qui se situe « à droite » de Svoboda. Qui est derrière ce groupe qui, de toute évidence, cherche à provoquer le chaos ?

Les gouvernements français et américain dénoncent "l'ingérence étrangère" de la Russie, qui serait derrière le président Yanoukovitch.

C'est « l'hôpital qui se moque de la charité ». Que le pouvoir russe craigne pour ses intérêts et cherche à les défendre ne fait aucun doute. Que dans un pays qui a longtemps été opprimé et partagé entre des grandes puissances étrangères, le sentiment national soit fort et légitime, c'est certain. Mais qui, sur la place centrale de Kiev (le fameux « Maïdan Nezalejosti ») a déclaré devant les manifestants, le 15 décembre 2013 : « Nous sommes ici pour soutenir une juste cause, le droit souverain de l'Ukraine à décider librement et indépendamment de son destin, qui est de se lier à l'Europe » ?

Qui a déclaré, de la même tribune : « Nous disons clairement que l'ingérence de la Russie et de M. Poutine est inadmissible » ?

Ce sont les sénateurs des Etats-Unis McCain (républicain) et Murphy (démocrate), venus « soutenir » et promouvoir la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, au nom du gouvernement américain.

Quand des représentants de la principale puissance mondiale viennent, en personne, prêter main forte à des partis d'opposition, ce ne serait pas de « l'ingérence » ?

Le 10 décembre 2013, l'un des principaux services secrets américains privés, Strategic Forecasting Inc. (en abrégé Stratfor), surnommé « le cabinet fantôme de la CIA », a publié sur son site Internet un rapport sur l'Ukraine, dans lequel on lit :

« Le soutien américain aux mouvements de protestation en Ukraine est un moyen de fixer l'attention de la Russie sur sa région et de la détourner de l'offensive contre les Etats-Unis. »

On oppose souvent l'Ukraine occidentale, "tournée vers l'Europe", et l'Ukraine orientale, "tournée vers la Russie". Y a-t-il un risque de dislocation du pays ?

Un risque suffisamment sérieux pour être ouvertement évoqué. Ainsi, sur BFMTV : « Cela commence à être connu : un projet de partition de l'Ukraine émerge, ses partisans agissent dans la discrétion. »

Cela ne serait pas la première fois sur le continent qu'un tel émiettement sous l'égide des grandes puissances aurait lieu (Yougoslavie, Kosovo, etc.).

Cette fois-ci, il s'agit du deuxième pays d'Europe en superficie, peuplé de 45 millions d'habitants...

Cela n'irait certainement pas dans l'intérêt du peuple ukrainien, ni d'aucun autre peuple. Comme conclut ce militant biélorusse :

« Une véritable alternative au système oligarchique ne viendra pas d'un espoir illusoire envers un quelconque "gentil sauveur" venu d'Occident ou d'ailleurs, mais seulement de la lutte directe du peuple pour ses droits sociaux. »

Chronique

INTERNATIONALE

Le vieil ordre n'est plus tenable

François Lazar

La conférence de Genève II, dite « conférence internationale sur la paix en Syrie », a ouvert ses travaux la semaine dernière. Elle se tient quelques mois après l'annonce d'une possible intervention militaire américaine, rapidement abandonnée. L'accord passé à Genève en août 2012 (Genève I) prévoyait la mise en place d'un gouvernement de transition avec des éléments du régime, mais n'évoquait pas la personne de Bachar el-Assad.

Entre août 2012 et aujourd'hui, la situation sur le terrain s'est précisée à l'avantage du régime, qui reprend du terrain. La Coalition nationale syrienne (CNS), réfractant les positions contradictoires de ses commanditaires saoudiens, turcs, français, a implosé à plusieurs reprises et est devenue une coquille vide. Ce qui se passe en Syrie depuis trois ans est une expression du droit d'ingérence revendiqué par les dirigeants de l'ONU. Comme le souligne le journaliste Robert Dreyfuss dans le magazine américain *The Nation*, « en demandant la tête d'Assad sur un plateau, Obama a accéléré la rébellion, jetant de l'huile sur le feu, et dans le même temps a donné un feu vert aux kleptocraties (régimes de voleurs) du golfe Persique conduites par l'Arabie Saoudite pour fournir du cash et des armes et répandre la rébellion. »

Pour la revue américaine *Foreign Affairs*, dire comme Obama que « toutes les organisations terroristes ne représentent pas la même menace pour les Etats-Unis et leurs alliés n'est rien de plus que la réalité des choses ». Il s'agit encore et toujours des intérêts américains. Le peuple syrien n'est qu'un prétexte. La réalité est que les exactions accomplies par les groupes rebelles, djihadistes ou non, étiquetés al-Qaida ou non, et les réponses non moins brutales du régime ont provoqué un exode massif de la population. Sur une population de 21 millions d'habitants, on compte aujourd'hui 9 millions de déplacés à l'intérieur de la Syrie, plus de 2 millions de réfugiés syriens dans les pays voisins, et selon les sources, entre 100 000 et 130 000 morts. Dans son interview à la revue *The New Yorker* (19 janvier), où il faisait référence à l'Iran, à la Syrie et au « processus de paix » dans l'Etat israélien, précisant que les trois sont connectés, Barack Obama notait : « Le vieil ordre, le vieil équilibre n'est plus tenable. La question qui vient alors est : et maintenant ? » La mise en œuvre de cette réponse nécessite d'interdire aux peuples de s'engager dans tout mouvement d'émancipation. Les « processus de paix » ne visent à rien d'autre que ça.

ALGÉRIE > REVUE DE PRESSE

Le Parti des travailleurs annonce la candidature de Louisa Hanoune à l'élection présidentielle

Correspondant

« La salle Sierra Maestra, à Alger, s'est avérée exigüe pour les délégués de wilayas et les invités venus assister à l'annonce de la candidature de Louisa Hanoune » (*Le Quotidien d'Oran*, 25 janvier).

La presse a relevé parmi les nombreux invités la présence de M^{me} Bitat, la veuve de l'un des vingt-deux chefs historiques qui déclenchèrent la révolution le 1^{er} novembre 1954. Avant que Louisa Hanoune ne prenne la parole, c'est « M. Tazibt, membre du comité central et député, qui, en langue arabe et tamazight, explique ce choix des militants du parti. C'est "le symbole de la continuité dans l'action militante", dit-il » (*Horizon*, 25 janvier).

« Convaincue que "le scrutin va se dérouler dans un contexte de guerre marqué par un processus de dislocation", Louisa Hanoune estime que "cette élection présidentielle est complètement différente des précédentes", elle martèlera que "cette élection est porteuse de danger", appelant à "immuniser le pays de toute provocation émanant de l'extérieur", et c'est dans ce sens qu'elle réitérera le contenu du récent appel qu'elle avait lancé au chef de l'Etat à travers lequel elle mettait en garde contre des conséquences d'un climat préélectoral délétère. "Nous appelons le président de la République à annoncer des garanties sur le bon déroulement des élections", déclare M^{me} Hanoune » (*La Tribune*, 25 janvier).

« (Pour) M^{me} Hanoune, "il est temps de construire la Deuxième République et l'Etat démocratique" a-t-elle plaidé (...). Intervenant dans un contexte qui fait planer des menaces sur le pays, de "graves dérapages à Ghardaïa, œuvre d'ONG et de la mafia, dont le plan vise à détruire le tissu social (1), le prochain scrutin est un examen historique et décisif pour la nation (...). Parmi les grandes lignes de son programme : l'officialisation de tamazight



comme deuxième langue nationale ; le renforcement du caractère républicain ; la séparation du religieux et du politique ; l'équilibre régional ; la révision du système éducatif et de santé ; la levée des entraves devant la liberté de manifester syndicale et associative (...); l'abrogation du Code de la famille (...); le gel de l'accord d'association avec l'Union européenne » (*Liberté*, 25 janvier). « La participation du Parti des travailleurs à l'élection présidentielle est un engagement pour empêcher que des interventions étrangères viennent entacher la prochaine élection. De ce fait, l'année 2014 constitue pour M^{me} Louisa Hanoune une année charnière. Elle a indiqué à cet effet que son parti "ne faillira jamais à ses responsabilités quelles que soient les difficultés et est parfaitement conscient que la bataille sera très difficile

comme deuxième langue nationale ; le renforcement du caractère républicain ; la séparation du religieux et du politique ; l'équilibre régional ; la révision du système éducatif et de santé ; la levée des entraves devant la liberté de manifester syndicale et associative (...); l'abrogation du Code de la famille (...); le gel de l'accord d'association avec l'Union européenne » (*Liberté*, 25 janvier). « La participation du Parti des travailleurs à l'élection présidentielle est un engagement pour empêcher que des interventions étrangères viennent entacher la prochaine élection. De ce fait, l'année 2014 constitue pour M^{me} Louisa Hanoune une année charnière. Elle a indiqué à cet effet que son parti "ne faillira jamais à ses responsabilités quelles que soient les difficultés et est parfaitement conscient que la bataille sera très difficile

(1) Ces dernières semaines, des provocations ont été organisées visant à opposer les populations arabes et mozarabes (berbères) dans la ville de Ghardaïa.

CENTRAFRIQUE, SUD-SOUDAN, CÔTE D'IVOIRE, LIBYE, MALI...

Toute l'Afrique en voie de "somalisation"

S. K. Koza

Sans entrer dans les détails sur les causes, analysées à plusieurs reprises dans les colonnes du présent journal, nous constatons, qu'au fil des années, les pays africains tombent, les uns après les autres, dans un processus de désagrégation selon le modèle de la Somalie.

Le scénario est toujours le même : une bourgeoisie compradore confisque la souveraineté du peuple en instaurant une dictature au service de l'impérialisme ; ce dernier s'accapare alors les ressources naturelles du pays ; au nom de la dette, le FMI et la Banque mondiale décrètent le désengagement de l'Etat ; aucun service public n'est plus rendu à la population ; des régions entières sont alors délaissées ; dans ces dernières vont se constituer des mouvements rebelles et/ou des groupes de pillards ; les affrontements armés qui découlent d'une telle situation sont promptement interprétés, selon les cas, comme des guerres interethniques, des guerres inter-religieuses ou des « révolutions » ; opportunément, l'ONU vote des résolutions pour l'envoi de troupes « afin de sauver des vies humaines » ; mais l'intervention des forces étrangères, loin de résoudre les problèmes posés, aboutissent généralement à une balkanisation du pays concerné, où des régions entières sont désormais

Des régions entières sont désormais soustraites à l'administration centrale et contrôlées par des chefs rebelles ou de tribus.

soustraites à l'administration centrale et contrôlées par des chefs rebelles ou de tribus. Ce scénario, nous l'avons vu à l'œuvre pour la Somalie dans les années 1990, pour la Libye en 2011 avec l'intervention des troupes de l'OTAN. Le même scénario a entraîné la guerre en Côte d'Ivoire et au Mali. Il est maintenant à l'œuvre au Soudan du Sud et en Centrafrique.

CATHERINE SAMBA-PANZA À LA TÊTE D'UN "ÉTAT SANS ÉTAT"

Au Soudan (avant sa partition), où les différentes populations ont partagé ce territoire depuis des millénaires, se posait un problème de démocratie et de laïcité de l'Etat. La situation de guerre qui a opposé les mouvements rebelles au pouvoir



central a été qualifiée de guerre interethnique. Les populations du nord du Soudan, islamisées et vite qualifiées d'« arabes », s'opposeraient aux populations du sud non islamisées. Sous l'impulsion de l'impérialisme américain intéressé, le pays a alors été partitionné en 2011 en Soudan et Soudan du Sud. Le Soudan du Sud concentre plus de 80 % des ressources pétrolières soudanaises. La lutte entre le président Salva Kiir et l'ex-vice-président Riek Machar pour le contrôle de l'appareil d'Etat du Soudan du Sud a dégénéré en une guerre civile qui a fait des centaines de morts et des milliers de réfugiés, guerre vite qualifiée d'opposition entre les ethnies Nuer et Dinka. Va-t-on cette fois vers la constitution d'une entité territoriale nuer et d'une autre dinka ? En Centrafrique, Catherine Samba-Panza, la présidente de la période de

transition, a prêté serment, le 23 janvier dernier, à la tête d'un « Etat sans Etat » (AFP) où il n'y a « pratiquement plus aucune institution en état de fonctionner dans le pays » (*Le Figaro*). La politique de l'impérialisme français a conduit ce pays au chaos. Le dernier renversement de régime opéré par la coalition Séléka avec le soutien d'Idris Deby du Tchad, un vassal de l'impérialisme français, a eu des conséquences désastreuses. Comme souvent, les rebelles se livrent à des pillages, d'autant plus que Michel Djotodia, l'ex-président de la période de transition, a décrété la dissolution des troupes rebelles de la Séléka. Alors représailles et contre-représailles se succèdent, avec la constitution des milices anti-Balaka qui s'opposent aux Séléka, mais où les préoccupations de pillage le disputent aux objectifs politiques.

Malgré la présence des troupes étrangères, l'on s'entretue dans Bangui et les autres régions du pays. Les Séléka étant en majorité musulmane et les anti-Balaka étant réputés chrétiens, il est facile de lire ces événements à travers le prisme d'une opposition religieuse ou ethnique. C'est ce que n'a pas manqué de faire Abakar Sabone, alors conseiller de l'ex-président de la période de transition, Michel Djotodia, qui a proposé, il y a un mois, une partition de la Centrafrique : « Les chrétiens au Sud, les musulmans au Nord » (RFI).

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ÉQUATEUR

Le gouvernement exige le départ de militaires américains affectés à l'ambassade

L'Équateur demande le départ de militaires américains affectés à l'ambassade des États-Unis à Quito, où leur nombre est « excessif », selon le président Rafael Correa. « Ils sont environ cinquante. Comment peut-on justifier cela ? Nous sommes en train d'agir à ce sujet », a-t-il déclaré. « Ces gens sont infiltrés dans tellement de secteurs que ce qui est scandaleux apparaît comme normal », s'est indigné le chef de l'État équatorien. Plus récemment, Rafael Correa a fustigé l'intervention de la CIA lors d'un récent raid transfrontalier entre la Colombie et l'Équateur.

CHIFFRE

10 000

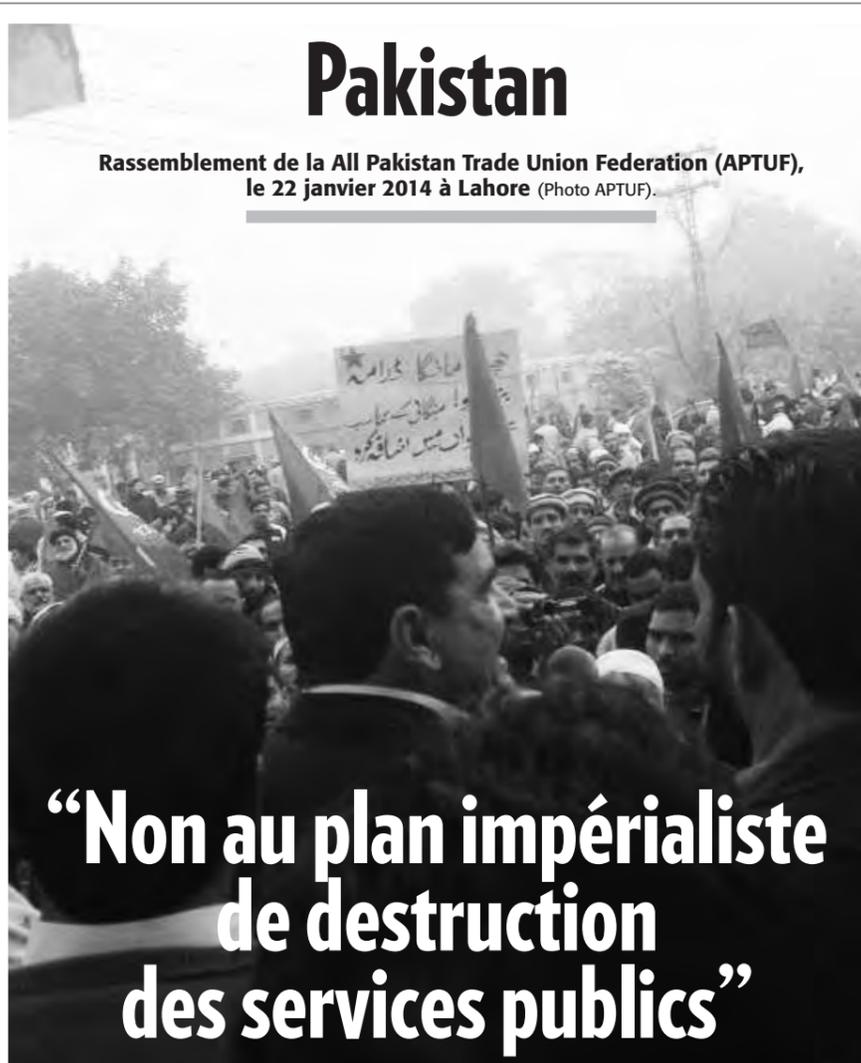
C'est le nombre de soldats maintenus en Afghanistan, pour une période de deux ans après la fin de 2014, par le gouvernement américain, alors qu'il avait claironné l'engagement des États-Unis à se retirer du pays.

AFRIQUE DU SUD

Marikana, la cité minière, se réveille à nouveau en grève

La cité minière sud-africaine de Marikana, théâtre en 2012 du massacre par la police de trente-quatre mineurs en grève, qui abrite le numéro trois mondial du platine, la multinationale Lonmin, s'est réveillée en grève le 23 janvier, tout comme les deux grands producteurs voisins Anglo American Platinum (Amplats, numéro un mondial) et Impala Platinum (Implats, numéro deux), des milliers de mineurs ayant cessé le travail pour exiger de meilleurs salaires.

Chez Amplats, dont les installations sont disséminées sur un vaste périmètre près de Rustenburg, les mineurs, revêtus de tee-shirts aux couleurs du syndicat AMCU, revendiquent un salaire de 12 500 rands (environ 840 euros), soit une augmentation de 150 % qualifiée d'« irréaliste » par la direction. « Nous avons laissé suffisamment de temps à la direction pour réfléchir. Les cours du platine sont très élevés, et la vie est trop chère pour nous, on n'y arrive pas », explique un jeune mineur. La grève va durer « aussi longtemps qu'il faudra pour qu'ils nous répondent », ajoute-t-il.



Pakistan

Rassemblement de la All Pakistan Trade Union Federation (APTUF), le 22 janvier 2014 à Lahore (Photo APTUF).

“Non au plan impérialiste de destruction des services publics”

Depuis des années, le Pakistan est devenu une « zone de guerre », car les forces de l'OTAN — sous direction américaine — qui occupent l'Afghanistan ignorent la frontière qui sépare l'Afghanistan du Pakistan lorsqu'il s'agit, explique-t-on de « traquer les terroristes ». Les drones n'ont cessé de cibler des villages pakistanais. Dans ce climat, le terrorisme et l'insécurité ont augmenté. Il y a quelques jours, un attentat provoquait vingt morts dans la ville de Rawalpindi, proche de la capitale. On apprenait en même temps qu'au nom de la « lutte contre les talibans », l'aviation pakistanaise avait bombardé un village frontalier, tuant des dizaines de personnes... Le Fonds monétaire international, sous la direction de Christine Lagarde, s'est porté au secours du Pakistan. Il négocie actuellement un nouveau prêt de 6,64 milliards de dollars. Pour l'obtenir, le gouvernement pakistanais doit privatiser les secteurs les plus vitaux de l'économie du pays qui sont encore sous le contrôle de l'État : eau, électricité, chemins de fer, transports aériens, entreprises sidérurgiques. Un véritable pillage qui se fera d'abord aux dépens des travailleurs. Malgré les circonstances extrêmement difficiles, la All Pakistan Trade Union Federation (APTUF) a organisé un rassemblement de travailleurs contre ce qu'elle qualifie de « plan impérialiste de destruction des services publics ». L'APTUF, organisation syndicale qui organise des travailleurs dans tout le Pakistan, malgré les éléments de dislocation du pays dus à la situation de guerre dans laquelle il est plongé, appelle à une campagne unie contre le pillage du pays et s'adresse au mouvement ouvrier international pour qu'il soutienne le combat des travailleurs pakistanais.



Photo DR

“Avortement, oui ! Et à l'hôpital !”, disent ces manifestantes espagnoles.

« faire que la loi ne passe pas », explique Isabel Serrano, ancienne présidente de la Fédération nationale du planning familial et coordinatrice de « Decidir nos hace libres ! » (Décider nous rend libres !), un collectif rassemblant plus de 300 organisations. Initiatives et déclarations se multiplient. L'Association espagnole de neuropsychiatrie (AEN) a dénoncé « une instrumentalisation des psychiatres pour tenter de donner une patine scientifique à l'idéologie de certaines personnes ». Six sociétés membres de la Société espagnole de santé publique (Sespa) et l'Association espagnole de diagnostic prénatal (AEDP) dénoncent les risques pour les femmes et l'enfant. Une association de femmes juristes, Themis, prépare un texte exigeant le retrait du projet qui « fait revenir à une loi des plus restrictives en Europe ». Une manifestation est prévue le 29 février à Bruxelles devant le Parlement européen.

ESPAGNE

Mobilisation contre la réforme du droit à l'avortement

Gynécologues, neuropsychiatres, planning familial ou juristes, plusieurs organisations de professionnels de la santé se mobilisent contre la réforme du gouvernement Mariano Rajoy qui supprime quasiment l'avortement en Espagne, refusant de « retourner à l'ère franquiste ». « Nous nous mobilisons pour

PORTUGAL

Des milliers de retraités à Lisbonne contre les baisses de leurs pensions

Des milliers de retraités ont manifesté le 22 janvier à Lisbonne contre de nouvelles baisses de leurs pensions prévues par le gouvernement, qui va les remettre à contribution pour combler le trou budgétaire créé par la censure d'une mesure d'austérité. « Cessez de voler ceux qui ont passé leur vie à travailler ! », scandaient les manifestants qui ont convergé sur le Parlement, à Lisbonne, où était débattue une mesure prévoyant une hausse des cotisations des retraités. Après le rejet par la Cour constitutionnelle, en décembre dernier, d'une mesure prévoyant des coupes de près de 10 % dans les pensions des fonctionnaires supérieures à 600 euros par mois, le gouvernement a présenté une alternative prévoyant de mettre à contribution l'ensemble des retraités. « Les retraités sont une fois encore spoliés par le gouvernement. Ces mesures représentent une hausse brutale des impôts », déclare un retraité. « Ma retraite est passée de 2 200 à 1 500 euros, et cela ne comprend même pas encore la nouvelle mesure du gouvernement. C'est du vol ! », s'insurge Luisa Vitorino, salariée de Portugal Telecom. Cette mesure visant les retraites, qui s'accompagne également d'une hausse des cotisations d'assurance maladie des fonctionnaires, a pour objectif de compenser le manque à gagner généré par la décision de la Cour constitutionnelle, estimé à 388 millions d'euros. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre d'un budget rectificatif qui a commencé à être débattu le 22 janvier au Parlement. Elles sont considérées indispensables par le gouvernement pour permettre au Portugal d'atteindre l'objectif de réduction de déficit public fixé par l'Union européenne à 4 % du PIB cette année.

PALESTINE



1946 : la Palestine historique avant la Nakba.



En 2006, les enclaves palestiniennes représentent 12 % de la Palestine historique (source : revue Dialogue).

261 logements supplémentaires dans les colonies

Les autorités israéliennes viennent d'approuver la construction de 261 logements supplémentaires dans deux colonies de la Cisjordanie occupée, dénonce l'organisation israélienne « La Paix maintenant », opposée à la colonisation. Le 22 janvier, l'administration militaire israélienne a publié sur le site du ministère de l'Intérieur des plans de 256 logements dans la colonie de Nofei Prat, au cœur de la Cisjordanie, entre Jérusalem et Jéricho, et 5 à Ariel, dans le nord du territoire palestinien chaque jour plus transformé en une sorte de gruyère troué par les colonies israéliennes et hérissés de checkpoints rendant la vie des Palestiniens proprement invivable. Il s'agit du troisième projet en territoire palestinien occupé promu cette semaine par les autorités israéliennes, après 381 unités de logement à Givat Zeev, au sud de Ramallah, et un projet controversé de centre touristique à Jérusalem-Est occupé et annexé, souligne l'organisation « La Paix maintenant ».

POLOGNE

L'affaire des prisons secrètes de la CIA rebondit

L'affaire des prisons secrètes de la CIA rebondit en Pologne à la suite d'un article du Washington Post affirmant que l'agence américaine avait payé en 2003 au gouvernement polonais 15 millions de dollars pour installer une geôle dans ce pays. Selon ce journal, des agents de la CIA ont versé à l'agence polonaise du renseignement 15 millions de dollars, comme récompense pour l'installation à Stare Kiejkuty (nord) d'un site secret de détention pour terroristes présumés. Pour le sénateur polonais Jozef Pinior, qui suit de près ce dossier, « la Pologne (s'est) comportée comme une république bananière » vis-à-vis des États-Unis. Début décembre, la Pologne a dû répondre devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à des accusations d'un Palestinien et d'un Saoudien, qui affirment avoir été torturés sur son territoire avant leur transfert à Guantanamo.